

EIMAÉcole Internationale des Modes
Alternatifs de règlement des litiges

2023

100h
qualifiantesDu 10 mars au
7 juillet à l'EFBAVOCATS
BARREAU
• PARIS

1, rue Pierre-Antoine Berryer 92130 Issy-les-Moulineaux Accessible aux personnes en situation de handicap



Avocats, n'attendez plus ! Votre rôle est essentiel !

Formez-vous à l'accompagnement aux modes amiables !

Devant la multiplication récente des textes et des initiatives en leur faveur, le recours aux MARD et/ou à l'arbitrage devient quasi-incontournable et l'avocat du 21^{ème} siècle ne peut plus les ignorer.

L'EIMA forme les avocats à l'accompagnement de leurs clients face à cette évolution des textes et des pratiques.

[Inscrivez-vous](#) pour la formation 2023.
Attention ! Places limitées.



Dans le cadre de la formation continue des avocats, le barreau de Paris et l'École de Formation du Barreau (EFB) proposent un enseignement de **100 heures qualifiantes** pour permettre aux avocats conseils des parties de maîtriser l'ensemble des modes alternatifs de résolution des litiges.

Le périmètre d'enseignement couvrira l'ensemble des modes de règlement des litiges :

- arbitrage
- médiation
- conciliation
- droit collaboratif et procédure participative

qu'ils soient conventionnels, judiciaires ou institutionnels et qu'ils aient pour vocation de régler des différends nationaux ou internationaux.

Cet enseignement, centré sur **le rôle de l'avocat dans les modes alternatifs de règlement des litiges** et en particulier sur sa capacité à accompagner le client, présentera une spécificité forte : **la déontologie**.

Objectif pédagogique : permettre aux avocats conseils des parties de maîtriser l'ensemble des modes amiables/alternatifs de résolution des litiges.

Méthode pédagogique : méthode transmissive. Notre pédagogie favorise l'interactivité entre participants et intervenants.

Public visé : les avocats du barreau de Paris et du ressort.

Niveau 2 : approfondissement des connaissances et de la pratique de la matière.

Spécialité / domaine : MARL.

Prérequis : être avocat.

Support pédagogique : un support de cours sera remis en fin de formation.

Évaluation : une évaluation sera envoyée en fin de formation.

VOLET

1

PRE-REQUIS - MARS/MAI 2023

53H D'ENSEIGNEMENT « PRÉ-REQUIS »
OBLIGATOIRE AUPRÈS DES PARTENAIRES DE L'EIMA

1. PRÉREQUIS « MÉDIATION »

- vendredi 10 mars 2023 de 9h00 à 16h30 ;
- vendredi 17 mars 2023 de 9h00 à 16h00 ;
- vendredi 24 mars 2023 de 9h00 à 16h00.

2. PRÉREQUIS « DROIT COLLABORATIF ET PROCÉDURE PARTICIPATIVE »

- vendredi 31 mars 2023 de 9h00 à 17h30 ;
- vendredi 7 avril 2023 de 9h00 à 12h30 ;
- vendredi 14 avril 2023 de 9h00 à 17h30.

3. PRÉREQUIS « ARBITRAGE »

- vendredi 21 avril 2023 de 9h00 à 18h00 ;
- vendredi 12 mai 2023 de 9h00 à 18h00.

Une équivalence partielle ou totale pourra être consentie, pour l'inscription directe au VOLET 2, aux avocats ayant suivi une formation **équivalente en 2023 uniquement** (soit entre le 1^{er} janvier 2023 et le 26 mai 2023), de façon à ce qu'ils puissent, après admission par le comité pédagogique, suivre les 47 heures constituant le tronc commun de l'enseignement assurées par l'EFB de l'EIMA.

LE RÔLE DE L'AVOCAT DANS LES MARD/MARL MAI / JUIN 2023

47H D'ENSEIGNEMENT ASSURÉES PAR L'EFB
AU SEIN DE L'EIMA ET RÉPARTIES COMME SUIT :

32h d'enseignement approfondi et commun aux différents modes amiables/alternatifs

1. L'AVOCAT INITIATEUR ET REDACTEUR – vendredi 26 mai 2023

- Les clauses de règlement des litiges simples, complexes et hybrides, les clauses pathologiques - la convention de mise en œuvre de la clause de règlement :

- . convention d'arbitrage
- . contrat de médiation
- . convention de procédure participative
- . clauses communes aux conventions
- . difficultés de mise en œuvre

2. L'AVOCAT ACCOMPAGNATEUR – vendredi 2 juin 2023

- Respect des principes essentiels et indépendance de l'avocat, prévention et gestion des conflits d'intérêts
- Stratégie et choix du mode de règlement le plus approprié
- L'accompagnement du client
- Les interrogations des témoins
- Les pièges à éviter

3. L'AVOCAT ET LA MAITRISE DES COÛTS – vendredi 9 juin 2023

- Rémunération de l'avocat et des acteurs (arbitres, médiateurs, experts) et gestion des coûts

4. L'AVOCAT ET LES AUTRES INTERVENANTS : RÔLES RESPECTIFS – vendredi 16 juin 2023

- Le rôle du juge
- Le rôle de l'expert

5. L'AVOCAT ET L'ORDRE PUBLIC – vendredi 23 juin 2023

- Ordre public / lois de police / normes extraterritoriales
- Aspects interculturels et de droit international privé
- Homologation - exécution - voies de recours

15h de formation incluant un cas pratique final

6. L'AVOCAT ET LES LITIGES COMPLEXES – vendredi 30 juin 2023

- Litiges multipartites, litiges connexes, litiges internationaux
- Innovations procédurales

7. L'AVOCAT EN PRATIQUE – vendredi 7 juillet 2023

- Cas pratique final en médiation et arbitrage

À l'issue du cycle de formation de 100 heures (VOLET 1 & 2), le comité pédagogique de l'EIMA validera les connaissances des candidats.

Après validation, la « **qualification** » EIMA ou la « **qualification** » Ecole Internationale des Modes Alternatifs de règlement des litiges, pourra être apposée par l'avocat sur sa documentation et dans sa communication professionnelle, sous réserve du respect des dispositions applicables du règlement intérieur national et du règlement intérieur du barreau de Paris.

COMITÉ PÉDAGOGIQUE

DIRECTEUR DE L'EFB

Gilles Accomando, directeur de l'EFB

PROFESSEURS D'UNIVERSITÉ

Thomas Clay, professeur à l'université Paris-Sorbonne, doyen honoraire de la faculté de droit et de science politique, directeur du master arbitrage & commerce international

Maximin de Fontmichel, professeur de droit privé, université Versailles, Saint-Quentin-en-Yvelines

Natalie Fricero, professeur des universités, ancien membre du conseil supérieur de la magistrature

Serge Guinchard, professeur émérite de droit privé de l'université Paris II (Panthéon-Assas), recteur honoraire de l'académie

AVOCATS

Angela Albert, avocat au barreau de Paris, présidente de l'AME

Martine Bourry d'Antin, avocat au barreau de Paris, responsable de la commission ouverte Modes Amiables de Résolution des Différends (MARD), AMCO

Charlotte Butruille-Cardew, avocat au barreau de Paris et Londres, déléguée aux MARD, MCO

Romain Carayol, avocat au barreau de Paris, président FFCM, AMCO

Louis Degos, avocat associé, délégué français au Conseil européen des barreaux, AMCO, AMCNB

Hirbod Dehghani-Azar, avocat au barreau de Paris, AMCO

Jean-Yves Garaud, avocat au barreau de Paris

Michèle Jaudel, avocat au barreau de Paris

Laurence Kiffer, avocat au barreau de Paris, AMCO

Bertrand Moreau, avocat au barreau de Paris

Catherine Ottaway, avocat au barreau de Paris

Pierre Pic, avocat au barreau de Paris

Jacques Pellerin, avocat au barreau de Paris

Hélène Poivey-Leclercq, avocat au barreau de Paris, AMCO

Silvestre Tandeau de Marsac, avocat au barreau de Paris, AMCO

Nathalie Tisseyre-Boinet, avocat au barreau de Paris

MAGISTRATS

Martine Boittelle-Coussau, magistrat honoraire, avocat honoraire, AMCO, médiateur

Fabrice Vert, premier vice-président au tribunal judiciaire de Paris, vice-président GEMME France

PARTENAIRES

AFA (Association Française d'Arbitrage)

Marc Henry, avocat au barreau de Paris, président de l'AFA

Anzhela Torosyan, secrétaire générale de l'AFA

AFPDC (Association Française des Praticiens de Droit Collaboratif)

Juliette Griset, avocat au barreau de Paris, présidente de l'AFPDC

AME (Association des Médiateurs Européens, centre de médiation du barreau de Paris)

Angela Albert, avocat au barreau de Paris, présidente de l'AME

Institut du droit des affaires internationales de la CCI

Eduardo Silva Romero

ICC (International Court of Arbitration)

Emmanuel Jolivet, general counsel

CFA (Comité Français de l'Arbitrage)

Philippe Pinsolle, avocat au barreau de Paris, président du CFA

CMAP (Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris)

Sophie Henry, déléguée générale du CMAP

Centre de Médiation et Arbitrage de la Chambre de Commerce Franco-Arabe

Patrice Mouchon, président du CCFA

IEAM

Didier Faury, président de l'IEAM

Gilles de Courcel et David Znaty, présidents honoraires de l'IEAM

IFOMENE-ICP (Médiation)

Stephen Bensimon et Isabelle Aoustin-Hercé, co-directeurs de l'IFOMENE (Institut universitaire de Formation à la Médiation et à la Négociation ICP), médiateurs

MACI (Master Arbitrage & Commerce International de l'université de Versailles, équipe de recherche en droit de l'arbitrage)

Fabienne Jault-Seseke

UIA (Union Internationale des Avocats)

Urquiola de Palacio, présidente de l'UIA

INFORMATIONS PRATIQUES ET MODALITES D'INSCRIPTION

Les frais de dossier EFB s'élèvent à 200€ TTC.

Les prérequis (du VOLET 1) s'élèvent à **300€ TTC par module, soit 900€ TTC pour la totalité du cycle** à la charge de l'avocat*

* Il est possible de faire une demande de prise en charge à titre individuelle auprès du FIF-PL pour les frais pédagogiques des 3 modules. Le montant de la prise en charge est plafonnée à 70% du coût réel de la formation limitée à 2500€ par professionnel pour les formations cœur de métier, celle-ci est possible tous les 3 ans.

Les conditions sont les suivantes :

- Être un professionnel libéral à jour de ses cotisations
- Faire une demande de prise en charge sur la plateforme FIF-PL : <https://extranet.fifpl.fr/login> en joignant les documents suivants :
 - numéro de déclaration de l'EFB : 11753012375
 - le programme de la formation EIMA
 - les factures acquittées
 - l'attestation de paiement et de règlement FIF-PL qui vous sera remise à l'issue de votre formation.

Pour tout renseignement : EIMA@efb.fr

Toutes les séances se déroulent **en présentiel**, les vendredis (certains samedis sous réserve en visioconférence).

Pour sa promotion 2023, l'**EIMA accueillera une cinquantaine de candidats environ**.

La sélection des candidats sera effectuée sur dossier, c'est pour cela que nous vous demanderons de soumettre une lettre de motivation et CV, éventuelle(s) attestation(s)* de formation en MARL (*2023 uniquement) lors de votre inscription.

L'ensemble de ces documents doivent être regroupés dans un seul et même document dossier.

Si votre candidature est acceptée, vous recevrez un courriel, vous invitant à finaliser votre inscription et procéder aux différents paiements.

Les candidatures doivent être déposées **avant le 8 mars 2023 à l'adresse** : <https://site.evenium.net/eima2023/>

L'assiduité à la totalité des 100 heures de ce cycle qualifiant est une condition impérative de la validation des connaissances et de l'obtention de la qualification EIMA 2023.

EIMA
École Internationale des Modes
Alternatifs de règlement des litiges

2023

Enseignement dispensé sous la responsabilité de :

Gilles Accomando, directeur de l'EFB

Martine Bourry D'Antin, avocat au barreau de Paris, AMCO

Silvestre Tandeau de Marsac, avocat au barreau de Paris, AMCO

Contacts à l'EFB :

Pascale Guillerault, chargée formation continue

Tél : 01.80.22.01.64 - E-mail : EIMA@efb.fr

EFB
ÉCOLE D'AVOCATS

1, rue Pierre-Antoine Berryer
CS 90022
92795 Issy-les-Moulineaux cedex
Tél : 01 80 22 01 53 - www.efb.fr



Accessible aux personnes en situation de handicap